

17 nov 2023 -17:00

Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 17 novembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2024

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2024, comme le prescrit la constitution. Le contingent sera limité à 27 200 militaires en 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord respectivement sur l'attribution d'un marché public et sur le lancement de cinq autres marchés pour la Défense.

Les marchés concernés sont les suivants :

- la participation à une étude de faisabilité pour un véhicule opérationnel polyvalent encore à développer
- l'acquisition de leurres thermiques
- un contrat de maintenance pour un logiciel
- l'acquisition, en synergie avec Skeyes, de radars à courte portée pour couvrir l'espace aérien belge
- l'établissement d'un partenariat stratégique multinational avec la FN Herstal relatif aux systèmes d'armement léger
- l'achat de casques, d'accessoires et de pièces de rechange

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Dispositions TVA en ce qui concerne la localisation de certains services et le régime de la marge bénéficiaire

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi en matière de dispositions TVA visant à lutter contre les distorsions de concurrence au sein de l'Union européenne.

L'avant-projet comprend la transposition de la deuxième partie de la directive européenne (UE) 2022/542, qui contient un nombre limité de dispositions obligatoires à transposer en matière de taux de TVA. Il s'agit de dispositions concernant :

- la localisation de certains services et notamment l'accès à des activités ou à des événements par le biais de la diffusion en direct, afin de s'assurer que ces services sont toujours réputés, aux fins de la TVA, avoir lieu là où le client est établi et d'empêcher la pratique du « rate shopping » par les organisateurs au sein de l'Union européenne
- le régime particulier de la marge bénéficiaire pour les biens d'occasion, les œuvres d'art, les objets de collection et les antiquités, afin de dorénavant empêcher les « assujettis-revendeurs », tels que les galeristes, d'appliquer le régime de la marge aux œuvres d'art qu'ils ont eux-mêmes importées ou achetées à un taux de TVA réduit

Les modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2025.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Répartition des frais administratifs concernant les trajets « Retour au travail »

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant répartition des frais administratifs entre les unions nationales en ce qui concerne les trajets « Retour au travail » dans l'assurance indemnités des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.

La loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités stipule qu'un montant supplémentaire de frais administratifs est octroyé aux organismes assureurs dans le but de préparer et de mettre en œuvre les trajets « Retour au travail ». Ces frais administratifs supplémentaires sont répartis entre les organismes assureurs sur la base d'une clé de répartition reposant, entre autres, sur le nombre de questionnaires complétés reçus au cours de l'année de service précédente.

Afin d'accélérer la fixation de la clé de répartition, le projet d'arrêté royal prévoit de prendre en compte les données du quatrième trimestre civil de la deuxième année de service précédant l'année de service en question (N-2) et les données des premier, deuxième et troisième trimestres civils de l'année de service précédant l'année de service en question (N-1).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Augmentation de l'indemnité vélo

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant augmentation de l'indemnité vélo.

Le projet prévoit une augmentation du montant maximal de l'indemnité kilométrique vélo exonérée socialement à 0,35 euro/km à partir de 2024 afin de mieux indemniser le coût actuel de l'utilisation d'un vélo. Il introduit également un montant maximal d'indemnisation de 2 500 euros par année civile et par travailleur.

Ce projet s'inscrit dans une série de propositions du gouvernement visant à promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail de tous les travailleurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Approbation de la liste des candidats pour le Comité de sécurité de l'information

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du secrétaire d'Etat à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres propose à la Chambre des représentants la liste des candidats au Comité de sécurité de l'information.

Le Comité de sécurité de l'information est composé de deux chambres qui rassemblent huit membres effectifs, chacun ayant un membre suppléant. Un appel aux candidats a été publié au Moniteur belge du 3 novembre 2022 et du 15 décembre 2022 pour les fonctions suivantes :

- deux experts en sécurité de l'information et en protection de la vie privée
- deux personnes ayant la qualité de docteur, de licencié ou de master en droit, experts en droit social ou en droit de la santé
- deux médecins experts en matière de gestion de données à caractère personnel relatives à la santé
- un expert en gestion électronique des identités
- un expert en matières financières et fiscales

Les membres seront nommés par la Chambre des représentants pour un mandat renouvelable de six ans. Outre ces membres, un représentant du ministre de tutelle sera par ailleurs nommé, en vue d'assister respectivement aux réunions de l'une ou de l'autre chambre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Financement des soins intensifs dans les centres de psychiatrie légale

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le financement des soins intensifs dans les centres de psychiatrie légale.

Un budget supplémentaire est prévu pour la création de chambres de soins intensifs dans les centres de psychiatrie légale. L'objectif de ces centres est de fournir, dans un environnement sécurisé spécialisé en dehors des prisons, un traitement psychiatrique adéquat, des soins appropriés, de travailler à la réintégration psychosociale et d'assurer le flux des internés vers le circuit régulier.

En admettant temporairement le patient en crise (imminente) dans une chambre où des soins plus intensifs peuvent être prodigués, l'admission en chambre d'isolement ou local de séparation peut être évitée. De cette manière, un lien supplémentaire est établi dans le système de soins et de sécurité déjà existant, entre le maintien du patient dans sa propre chambre et l'isolement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Entrée en vigueur de l'obligation d'agrément des assistants de pratique – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal portant fixation de la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'agrément pour la profession paramédicale d'assistant de pratique.

Ce projet d'arrêté royal est nécessaire conformément à la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er mai 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Actualisation des attestations de sécurité pour le secteur nucléaire

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux attestations de sécurité pour le secteur nucléaire.

L'objectif principal de ce projet est d'adapter l'arrêté royal relatif aux attestations de sécurité pour le secteur nucléaire du 17 octobre 2011 aux différents besoins apparus depuis son entrée en vigueur et aux différentes expériences d'utilisation.

De plus, le projet d'arrêté prévoit l'établissement d'un formulaire de demande d'attestation de sécurité spécifique aux certificats de sécurité délivrés par le directeur général de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 octobre 2011 relatif aux attestations de sécurité pour le secteur nucléaire et réglant l'accès aux zones de sécurité, aux matières nucléaires ou aux documents nucléaires dans certaines circonstances particulières, et complétant l'article 30bis de l'arrêté royal du 24 mars 2000 portant exécution de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, en vue d'insérer une annexe contenant le formulaire de demande d'attestation de sécurité dans les secteurs nucléaire et radiologique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 17 novembre 2023](#)

Accords de coopération en matière d'assistance aux victimes – Troisième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en troisième lecture deux projets d'accords de coopération et les avant-projets de loi portant approbation de ces accords de coopération, en vue de coordonner l'assistance aux victimes en Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et en Communauté française et en Région wallonne, d'autre part.

Pour cette compétence mixte, les accords concernent une coopération structurelle entre l'État fédéral, la Communauté française, la Communauté flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région Wallonne en matière d'assistance aux victimes.

Les accords entendent offrir aux victimes un accompagnement coordonné et de qualité en prévoyant un modèle de coopération, d'orientation et de renvoi entre les différents services en matière d'assistance aux victimes, de même que la reconnaissance officielle des structures de concertation existantes, basées sur les pratiques et structures en place.

Précédemment, tant à Bruxelles qu'en Région Wallonne, seuls des protocoles d'accord étaient en place.

Les avant-projets de loi sont soumis à la signature du Roi en vue d'un dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Assentiment à la Convention concernant les représentants des travailleurs

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention concernant les représentants des travailleurs, adoptée à Genève le 23 juin 1971 par la Conférence internationale du Travail.

L'objectif de la Convention est d'instaurer des mesures complémentaires et spécifiques concernant les représentants des travailleurs en vue, d'une part, de leur assurer une protection efficace contre toute mesure pouvant leur porter préjudice, y compris le licenciement, et, d'autre part, de leur accorder les facilités nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

La législation belge prévoit déjà des mesures répondant aux exigences de cette Convention.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Accord de coopération entre la Défense et l'Institut géographique national

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'accord de coopération entre la Défense et l'Institut géographique national (IGN).

L'IGN fournit plusieurs services à la Défense et aux autorités fédérales et intervient en tant que courtier en géo-information ("geobroker").

L'accord de coopération ambitionne d'atteindre une synergie maximale entre la Défense et l'IGN. En 2020, l'Institut a par ailleurs déménagé sur le campus Renaissance de la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be